

BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2010 N°14/
2 MARS 2010

- Décision du 2 mars 2010 modifiant la décision portant mandat de représentation de Monsieur Thierry DUCLAUX, directeur général de Voies navigables de France	P 2
- Décision du 3 mars 2010 modifiant la décision du 8 janvier 2010 portant délégation de signature à Monsieur BOURVEN Patrick – DIR Centre-Est	P 3
- Décision du 3 mars 2010 modifiant la décision du 8 janvier 2010 portant délégation de signature à Madame NOVAT Monique – DL Saône-et-Loire	P 4
- Décision du 3 mars 2010 modifiant la décision du 8 janvier 2010 portant délégation de signature à Monsieur HOTH André – DL Haute-Marne	P 5
- Décision du 3 mars 2010 modifiant la décision du 8 janvier 2010 portant délégation de signature à Monsieur JACQUET Marc – DL Nantes	P 6
- Décision du 3 mars 2010 modifiant la décision du 8 janvier 2010 portant délégation de signature à Monsieur PEIRANI Patrick – DL Lot-et-Garonne	P 7
- Décision du 3 mars 2010 modifiant la décision du 8 janvier 2010 portant délégation de signature à Monsieur PIQUEMAL Jean-Philippe – DL Dordogne	P 8
- Décision du 3 mars 2010 modifiant la décision du 8 janvier 2010 portant délégation de signature à Monsieur LINARD Jean-Luc – DL Canal de Bourgogne	P 9

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.

Toute demande doit être adressée à la division administration générale/défense du siège de l'établissement, 175, rue Ludovic Boutleux- B.P. 820 - 62408 BETHUNE Cedex

DECISION DU - 2 MARS 2010

**MODIFIANT LA DECISION PORTANT MANDAT DE REPRESENTATION DE
M. Thierry Duclaux, directeur général de Voies navigables de France**

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu l'article 124 de la loi de finances pour l'année 1991 (n°90-1168 du 29 décembre 1990) modifiée,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France,

Vu la délibération du 25 février 2009 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 3 mars 2009 portant mandat de représentation de M. Thierry Duclaux, directeur général de Voies navigables de France

DECIDE

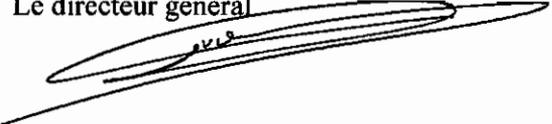
Article 1^e :

L'article 3 de la décision du 3 mars susvisée, est ainsi rédigé :

« Article 3 : Mandat de représentation est donné à M. Bernard Terranova, directeur adjoint au directeur de l'organisation, des ressources humaines et du pilotage des moyens, à l'effet de représenter le directeur général, en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, de MM. Patrick Lambert, Pascal Girardot et de M. David Ménager au comité d'entreprise, au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail et de recevoir collectivement ou non les délégués du personnel. »

Article 2 : La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune,

Le directeur général


M. Thierry Duclaux

DECISION DU - 3 MARS 2010
MODIFIANT LA DECISION DU 8 JANVIER 2010 PORTANT DELEGATION DE
SIGNATURE A M. PATRICK BOURVEN, DIRECTEUR INTERREGIONAL DE VOIES
NAVIGABLES DE FRANCE,

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 25 février 2009,

Vu la décision du 8 janvier 2010 de M. Thierry Duclaux, directeur général de Voies navigables de France, portant délégation de signature à M. Patrick Bourven, directeur départemental des territoires de la Nièvre,

Vu l'arrêté du Premier ministre en date du 29 janvier 2010 nommant M. Richard Siebert, directeur départemental interministériel adjoint au directeur départemental des territoires de la Nièvre,

DÉCIDE

Article 1^{er}

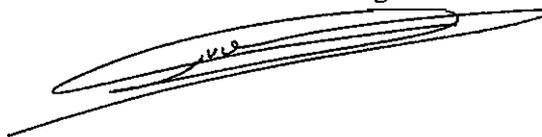
Il est inséré, après l'article 1^{er} de la décision du 8 janvier 2010 susvisée un article 1-1 ainsi rédigé :
« **Article 1-1** Délégation est donnée à M. Richard Siebert, directeur départemental interministériel adjoint, lorsqu'il assure la suppléance de M. Patrick Bourven, directeur interrégional de Voies navigables de France, directeur départemental des territoires de la Nièvre, à l'effet de signer, dans les mêmes limites, tous les actes mentionnés à l'article 1^{er}. »

Article 2

La présente délégation sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le - 3 MARS 2010

Le directeur général



Thierry Duclaux

DECISION DU - 3 MARS 2010

MODIFIANT LA DECISION DU 8 JANVIER 2010 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MME MONIQUE NOVAT, DELEGUEE LOCALE DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE,

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 25 février 2009,

Vu la décision du 8 janvier 2010 de M. Thierry Duclaux, directeur général de Voies navigables de France, portant délégation de signature à Mme Monique Novat, déléguée locale de Voies navigables de France, directrice départementale des territoires de la Saône-et-Loire,

Vu l'arrêté du Premier ministre en date du 12 février 2010 nommant M. Patrick Vauterin, directeur départemental interministériel adjoint au directeur départemental des territoires de la Saône-et-Loire,

DÉCIDE

Article 1^{er}

Il est inséré, après l'article 1^{er} de la décision du 8 janvier 2010 susvisée, un article 1-1 ainsi rédigé :

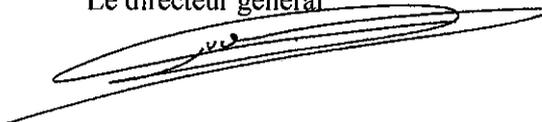
« **Article 1-1** Délégation est donnée à M. Patrick Vauterin, directeur départemental interministériel adjoint, lorsqu'il assure la suppléance de Mme Monique Novat, déléguée locale de Voies navigables de France, directrice départementale des territoires de la Saône-et-Loire, à l'effet de signer, dans les mêmes limites, tous les actes mentionnés à l'article 1^{er}. »

Article 2

La présente délégation sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le - 3 MARS 2010

Le directeur général

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Thierry Duclaux', written over a horizontal line.

Thierry Duclaux

DECISION DU - 3 MARS 2010
MODIFIANT LA DECISION DU 8 JANVIER 2010 PORTANT DELEGATION DE
SIGNATURE A M. ANDRE HORTH DELEGUE LOCAL DE HAUTE-MARNE DE
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE,

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 25 février 2009,

Vu la décision du 8 janvier 2010 de M. Thierry Duclaux, directeur général de Voies navigables de France, portant délégation de signature à M. André Horth, délégué local de Voies navigables de France, directeur départemental des territoires de la Haute-Marne,

Vu l'arrêté du Premier ministre en date du 24 février 2010 nommant M. Xavier Toussaint, directeur départemental interministériel adjoint au directeur départemental des territoires de Haute-Marne,

DÉCIDE

Article 1^{er}

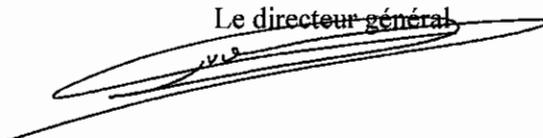
Il est inséré, après l'article 1^{er} de la décision du 8 janvier 2010 susvisée, un article 1-1 ainsi rédigé :
« Article 1-1 Délégation est donnée à M. Xavier Toussaint, directeur départemental interministériel adjoint, lorsqu'il assure la suppléance de M. André Horth, délégué local de Voies navigables de France, directeur départemental des territoires de la Haute-Marne, à l'effet de signer, dans les mêmes limites, tous les actes mentionnés à l'article 1^{er}. »

Article 2

La présente délégation sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le - 3 MARS 2010

Le directeur général



Thierry Duclaux

DECISION DU - 3 MARS 2010
MODIFIANT LA DECISION DU 8 JANVIER 2010 PORTANT DELEGATION DE
SIGNATURE A M. MARC JACQUET, DELEGUE LOCAL DE
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE,

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 25 février 2009,

Vu la décision du 8 janvier 2010 de M. Thierry Duclaux, directeur général de Voies navigables de France, portant délégation de signature à M. Marc Jacquet, délégué local de Voies navigables de France, directeur départemental des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique,

Vu l'arrêté du Premier ministre en date du 24 février 2010 portant nomination de M. Jacques Helpin, directeur départemental interministériel adjoint au directeur départemental des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique,

DÉCIDE

Article 1^{er}

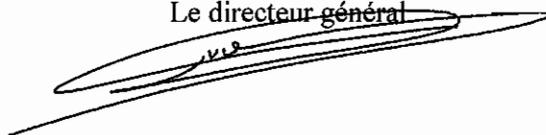
Il est inséré, après l'article 1^{er} de la décision du 8 janvier 2010 susvisée, un article 1-1 ainsi rédigé :
« **Article 1-1** Délégation est donnée à M. Jacques Helpin, directeur départemental interministériel adjoint, lorsqu'il assure la suppléance de M. Marc Jacquet, délégué local de Voies navigables de France, directeur départemental des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique, à l'effet de signer, dans les mêmes limites, tous les actes mentionnés à l'article 1^{er}. »

Article 2

La présente délégation sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le - 3 MARS 2010

Le directeur général



Thierry Duclaux

DECISION DU - 3 MARS 2010
MODIFIANT LA DECISION DU 8 JANVIER 2010 PORTANT DELEGATION DE
SIGNATURE A M. PATRICK PEIRANI, DELEGUE LOCAL DE
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE,

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 25 février 2009,

Vu la décision du 8 janvier 2010 de M. Thierry Duclaux, directeur général de Voies navigables de France, portant délégation de signature à M. Patrick Peirani, directeur départemental des territoires du Lot-et-Garonne,

Vu l'arrêté du Premier ministre en date du 29 janvier 2010 nommant M. Alain Robez, directeur départemental interministériel adjoint au directeur départemental des territoires du Lot-et-Garonne,

DÉCIDE

Article 1^{er}

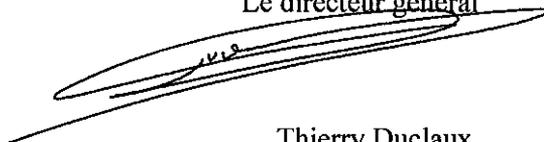
Il est inséré, après l'article 1^{er} de la décision du 8 janvier 2010 susvisée, un article 1-1 ainsi rédigé :
« Article 1-1 Délégation est donnée à M. Alain Robez, directeur départemental interministériel adjoint, lorsqu'il assure la suppléance de M. Patrick Peirani, délégué local de Voies navigables de France, directeur départemental des territoires du Lot-et-Garonne, à l'effet de signer, dans les mêmes limites, tous les actes mentionnés à l'article 1^{er}. »

Article 2

La présente délégation sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le - 3 MARS 2010

Le directeur général



Thierry Duclaux

DECISION DU - 3 MARS 2010
MODIFIANT LA DECISION DU 8 JANVIER 2010 PORTANT DELEGATION DE
SIGNATURE A M. JEAN-PHILIPPE PIQUEMAL, DELEGUE LOCAL DE
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE,

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 25 février 2009,

Vu la décision du 8 janvier 2010 de M. Thierry Duclaux, directeur général de Voies navigables de France, portant délégation de signature à M. Jean-Philippe Piquemal, délégué local de Voies navigables de France, directeur départemental de l'équipement de la Dordogne ,

Vu l'arrêté du Premier ministre en date du 12 février 2010 nommant M. Jacques Espalieu, directeur départemental interministériel adjoint au directeur départemental des territoires de la Dordogne,

Article 1^{er}

Après l'article 1^{er} de la décision du 8 janvier 2010 susvisée, il est inséré un article 1-1 ainsi rédigé :

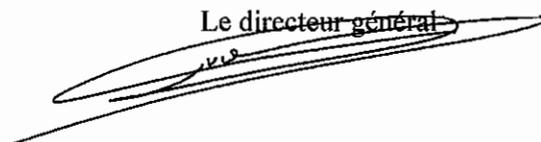
« **Article 1-1** Délégation est donnée à M. Jacques Espalieu, directeur départemental interministériel adjoint, lorsqu'il assure la suppléance de M. Jean-Philippe Piquemal, délégué local de Voies navigables de France, directeur départemental des territoires de la Dordogne, à l'effet de signer, dans les mêmes limites, tous les actes mentionnés à l'article 1^{er}. »

Article 2

La présente délégation sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le - 3 MARS 2010

Le directeur général

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'T. Duclaux', written over a horizontal line. The signature is somewhat stylized and overlaps the line.

Thierry Duclaux

DECISION DU - 3 MARS 2010
MODIFIANT LA DECISION DU 8 JANVIER 2010 PORTANT DELEGATION DE
SIGNATURE A M. JEAN-LUC LINARD, DELEGUE LOCAL DE
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE,

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 25 février 2009,

Vu la décision du 8 janvier 2010 de M. Thierry Duclaux, directeur général de Voies navigables de France, portant délégation de signature à M. Jean-Luc Linard, délégué local de Voies navigables de France, directeur départemental des territoires de Côte d'Or,

Vu l'arrêté du Premier ministre en date du 24 février 2010 nommant M. Jacky Roche, directeur départemental interministériel adjoint au directeur départemental des territoires de la Côte d'Or,

DÉCIDE

Article 1^{er}

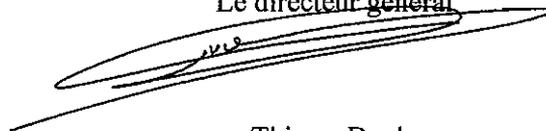
Il est inséré, après l'article 1^{er} de la décision du 8 janvier 2010 susvisée, un article 1-1 ainsi rédigé :
« Article 1-1 Délégation est donnée à M. Jacky Roche, directeur départemental interministériel adjoint, lorsqu'il assure la suppléance de M. Jean-Luc Linard, délégué local de Voies navigables de France, directeur départemental des territoires de la Côte d'Or, à l'effet de signer, dans les mêmes limites, tous les actes mentionnés à l'article 1^{er}. »

Article 2

La présente délégation sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le - **3 MARS 2010**

Le directeur général



Thierry Duclaux